



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2018

RIUNIONE DI U 26 È DI U 27 D'APRILE
REUNION DES 26 ET 27 AVRIL

2018/O1/16

Question déposée par Mme Pascale SIMONI
Au nom du groupe "CORSICA LIBERA"

OBJET : Développement et montée du haut débit.

Monsieur Le président,

Aujourd'hui, la mise en œuvre d'un réseau très haut débit est devenue une priorité pour tous les pays occidentaux. Ce constat est directement lié à la corrélation entre le PIB et la vitesse de circulation des données. Il est donc admis que le Haut Débit joue un rôle d'accélération de la croissance économique et sociale.

Outre ce constat, il est à noter que l'évolution de l'utilisation du débit internet a basculé ces 10 dernières années d'une utilisation asymétrique (sur des données descendantes) à une utilisation symétrique, ce qui rend l'ADSL obsolète. Cette évolution est due au développement des réseaux sociaux mais également à la visio-conférence et au télétravail en général. Le travail en Remote (ou télétravail) est une révolution et une formidable chance pour la jeunesse de travailler depuis la Corse pour le monde entier ; pourvu qu'elle dispose d'un bon débit symétrique !

Le déploiement de la fibre et donc l'amélioration de la vitesse de circulation de l'information, au même titre que le transport, est un levier primordial pour notre économie.

C'est une véritable opportunité de revitalisation de nos territoires ruraux, d'innovation, de création d'emplois, mais aussi de pérennisation de certaines entreprises...

Pour toutes ces raisons, il faut se féliciter du vote du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) en juillet 2016, mais aussi du vote du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif corse (SADPM) en

février 2017, schéma comportant lui-aussi un volet numérique additionnel pour aider les territoires de montagne.

Pour mémoire, ce schéma représente une enveloppe de 62 Millions d'Euros, ce qui a eu pour mérite d'organiser la mise en œuvre opérationnelle à travers 4 actions structurantes inscrites au titre de la Phase 1 du SDTAN de Corse en cohérence avec l'appel à projets « France Très Haut Débit, réseaux d'initiative publique » :

- Opération de Montée en Débit sur les territoires enclavés de la Corse, par la Montée en Débit DSL sur 12 000 foyers en situation de fracture numérique ;
- Le raccordement de sites stratégiques tels que les 46 collèges et lycées corses, des sites publics, des répartiteurs téléphoniques, des points hauts de téléphonie mobile ;
- Déploiement de la fibre optique à l'abonné hors des zones d'intervention des opérateurs privés ». Cela concerne 30.000 prises très haut débit (FttH) ;
- Mise en œuvre de solution d'inclusion numérique pour les zones les plus isolées du territoire (solutions satellitaires, ou de couverture des zones blanches en 3G/4G/4G+).

Tout ceci étant dit, ce schéma bien qu'ambitieux n'a malheureusement pas pu couvrir toute la Corse.

Même s'il y a eu un souci d'équilibre territorial, aujourd'hui, il reste beaucoup de territoires qui attendent cette montée en débit.

En effet, si tout le monde s'accorde à dire que la couverture en haut débit est devenue un facteur d'attractivité, a contrario cela devient un facteur discriminant pour les territoires mal dotés.

Un territoire, que je connais bien, comme celui de la Plaine Orientale, qui semble ne pas être enclavé par sa situation géographique et ses 25.000 habitants, souffre en réalité d'un sous équipement chronique ; pour autant, il a su prouver sa solidarité avec l'ensemble de la Corse en accueillant sur son territoire un centre d'enfouissement des déchets.

Or, pour la population de cette région il ne serait pas compréhensible qu'on pense à elle depuis des années pour les déchets et pas pour des projets structurants tels que le déploiement de la fibre.

Cette question est d'autant plus urgente car sur ce territoire, certaines entreprises se retrouvent contraintes de faire de lourds investissements pour se doter de solutions permettant une augmentation du débit, tant cela devient primordial pour leur activité.

Pouvez-vous donc, Monsieur le Président, faire un point d'étape sur la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et nous indiquer quelles sont les perspectives d'équipement pour les territoires non mentionnés dans ce Schéma ?

Je vous remercie pour votre réponse.